

trois, il paraît, dit encore de Herdt, que la bénédiction est perdue, parce que la continuité, l'intégrité et l'unité substantielle sous lesquelles la nappe a été bénite sont perdues.

GLANURES MANITOBAINES

LE CERCLE LA VÉRENDRYE DE L'A. C. J. C. NOUS ENVOIE LA JOLIE SOMME DE \$783.78 POUR NOS *blessés* DE L'ONTARIO. OBOLE FRANÇAISE DONNÉE PAR DES PERSÉCUTÉS POUR DES FRÈRES PERSÉCUTÉS.

Sous ce titre et ce sous-titre le Comité central de l'A. C. J. C. a adressé à la presse le communiqué suivant:

Innombrables et infiniment douloureux sont les maux qui affligent l'humanité depuis dix-huit mois. Il semble cependant qu'elle puise un regain de charité et de dévouement dans ses épreuves mêmes. Jamais les besoins n'ont été plus nombreux et plus pressants, et jamais non plus, les œuvres de secours ne se sont manifestées avec autant de zèle et de générosité.

La noble cause de nos *blessés* ontariens devait conquérir des sympathies et elle n'y a pas fait faute. Aujourd'hui, c'est le Manitoba qui apporte sa contribution à notre souscription nationale.

"Vous trouverez sous ce pli un chèque de \$783.78, nous écrit-on du Collège de Saint-Boniface. Sans la dureté des temps, vous auriez vu jusqu'où peut aller le grand geste de l'aide aux persécutés. C'est l'obole française donnée avec joie, par des persécutés pour des frères persécutés."

Il appartenait à nos frères manitobains de se signaler par la générosité de leur offrande. Le Manitoba a connu et gémit encore sous le poids de lois scolaires injustes et persécutrices. Les Canadiens-français de l'Ouest ressentent plus profondément que nous la cruauté d'un semblable déni de justice; comme dans l'Ontario, cependant, ils espèrent, ils ont foi en des jours meilleurs pour les nôtres dispersés dans les provinces dénommées anglaises, mais qui, en réalité devaient être des provinces bilingues, avec les langues française et anglaise, reconnues sur un pied de parfaite égalité.